

● (1632)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander le consentement de la Chambre pour en revenir à une motion que j'ai proposée il y a quelques minutes. Je me dois de présenter des excuses au secrétaire parlementaire car c'est le seul, parmi tous les députés, que j'aie oublié de consulter.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je ne voudrais pas empêcher le député de revenir à la motion pour laquelle il a déjà demandé le consentement unanime, mais je tiens à m'assurer qu'il a bien consulté tous les partis et qu'aucun député qui risquerait de s'y opposer n'est sorti de la Chambre. Je demande donc s'il y a consentement unanime pour permettre au député d'en revenir à sa motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Le député a demandé l'autorisation de suspendre provisoirement le débat et d'en revenir à l'étude des bills d'initiative parlementaire.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que les bills C-206, C-207, C-241, C-318, C-325, C-348, C-399, C-400 et C-402 soient rayés du *Feuilleton* et que le sujet en soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. McCleave: Juste un point, monsieur l'Orateur. Si je ne m'abuse, ces bills traitent tous de pornographie et je suis tout à fait d'accord pour les renvoyer au comité en question.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous approuvons toujours la motion.

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, comme on peut le constater les négociations ont été accélérées et, plutôt que d'attendre à mardi pour discuter de cet important sujet, nous commençons dès ce soir.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Les députés ont entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: La Chambre revient à l'étude de l'avis de motion n° 13.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

L'OPPORTUNITÉ DE LA RESTITUTION À LA COURONNE DES EMPRISES DES CHEMINS DE FER

La Chambre reprend l'étude de la motion du député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker):

Emprises de chemins de fer

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier l'article 88 de la *Loi sur les chemins de fer* en vue de rendre à la Couronne les droits de passage, accordés à l'origine à titre de subventions du gouvernement, dès qu'ils cesseront d'être utilisés aux fins du transport ferroviaire, conformément aux articles 106, 119 ou 254 de ladite loi.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, ce doit être la fièvre du vendredi. D'abord, nous avons une motion que tout le monde accepte sauf le secrétaire parlementaire du leader de la Chambre qui n'est absolument pas au courant et se croit obligé de dire non. S'il en avait parlé à son chef ou à qui que ce soit d'autre il aurait été mieux renseigné, mais je suppose que cela doit se faire publiquement.

Dans ce débat très spécial on nous a servi l'idée socialiste voulant que si une compagnie privée ne respecte pas ses obligations, nous devons la priver de nos largesses. Ils ont dû être gagnés par la fièvre Barrett en Colombie-Britannique. Je peux dire à ces deux députés, que je considère très à gauche, que j'ai assisté à des congrès NPD où il n'est pas sûr du tout que ce genre de motion aurait été adoptée sans être discutée très longuement. L'échange qui a eu lieu était vraiment édifiant et j'espère que cela ne durera pas seulement le temps d'un vendredi après-midi.

C'est certainement avec grand plaisir que nous donnons notre accord à cette motion car nous croyons toujours qu'elle est valable. Nous étions déjà surpris d'entendre les deux députés qui viennent de parler suggérer de restituer à la Couronne les voies abandonnées, mais le dernier orateur a même ajouté que le CP avait abusé de la situation. On lui a donné une grande superficie de terrain un peu partout au pays et même si ces terres ne valaient pas grand chose à l'époque, elles ont maintenant énormément de valeur. C'est un aspect auquel il faut songer lorsqu'on examine les résultats actuels de son exploitation. Après avoir entendu ces deux députés exprimer ce point de vue, je suis pas mal certain qu'on fera quelque chose au sujet des chemins de fer.

Je suis entièrement d'accord avec le député qui a dit que lorsque nous avons accordé aux sociétés Grand Trunk Railway et CP le droit d'utiliser d'énormes bandes de terrain pour y construire un réseau de transport des passagers et du fret à travers notre pays, nous nous attendions que ce soit précisément ce qu'elles fassent. D'après le parrain de la motion, c'est ce qu'elles ont fait jusqu'à un certain point, mais j'estime qu'elles ont fait davantage. Elles ont utilisé cet argent pour acheter des mines et des avions, elles ont créé des compagnies aériennes, construit des hôtels ainsi que toutes ces choses que vous pouvez voir à la télévision. Elles ont fort bien géré les capitaux que nous leur avons fournis mais elles s'en sont beaucoup moins bien tirées au chapitre du service donné aux Canadiens.

Comme l'a déclaré le député qui m'a précédé, elles ont abusé de leurs privilèges. Peut-être ne devrions-nous plus avoir du linge de table ainsi que des fleurs et même de l'argenterie dans les wagons-restaurants. Cette coutume a pris naissance au Canada à l'époque des bateaux à vapeur et des trains transcontinentaux. Peut-être a-t-elle raison et que ces choses devaient disparaître. Mais elles n'ont pas disparu par mesure d'économie, mais plutôt pour symboliser leur décision de mettre fin à tout le service de transport des passagers et même tout simplement de transport ferroviaire pour lequel nous leur avons fourni des capitaux.